

## LES CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT EN 2008

**Assurance-vie :** Tel que confirmé antérieurement, la tarification de base de 2007 est reconduite pour une seconde année. Toutefois, le montant prélevé mensuellement en 2008 est haussé afin de tenir compte de la réduction du congé de prime, lequel passe de 8 % à 6 %.

**Assurance accident maladie :** La nouvelle tarification varie selon le régime ou selon le groupe d'âge d'appartenance.

Les adhérents au « régime de base » (peu importe le groupe d'âge) bénéficient d'un gel de la tarification pour la nouvelle année.

Les adhérents au « régime enrichi » subissent une augmentation. La tarification de base des cotisants de **moins de 65 ans** est haussée de **14,2 %**, alors que celle des **65 ans et plus** est majorée de **7,1 %**.

Concrètement, tous les cotisants en assurance accident maladie déboursent davantage chaque mois, pour tenir compte que le congé de prime passe de **10 % à 9 %** en 2008.

Enfin un répit pour les **cotisants de la surprime** avec le gel de la tarification pour ce groupe.

Vous trouverez ci-joint un tableau comparant les tarifications 2007 et 2008.

**Gilles Bourget**, président du CCR

## AUGMENTATION DE PRIMES EN LIEN AVEC LES HABITUDES DE VIE

L'augmentation des primes repose sur l'expérience de la dernière année et est principalement due au nombre de réclamations relatives aux médicaments. Malgré la vigilance des membres du CCR et des représentants du Secrétariat du Conseil du trésor, l'assureur s'ajuste en fonction des primes payées et des prestations versées. **Collectivement, les assurés ont une responsabilité dans le coût de leur régime de protection.**

Les mauvaises habitudes de vie ont une influence sur l'état de santé des individus. Nombreuses sont les recherches qui ont démontré l'impact du tabagisme. Récemment, une recherche de l'Université Laval a fait la preuve qu'il y avait un lien direct entre la mauvaise alimentation, l'excès de poids, et les maladies cardio-vasculaires. Certains types de maladie comme l'hypercholestérolémie, le diabète, l'hypertension artérielle, déterminent l'état de santé global d'un individu. Parfois le problème de santé provient de l'hérédité. Malgré les efforts pour garder la forme,

la médication est alors essentielle au bien-être. Dans plusieurs cas, il est prouvé que les saines habitudes de vie influencent l'état de santé général et ont un effet sur la consommation de médicaments, lorsque requise.

Les recherches ne laissent personne indifférent. Le maintien du poids-santé a une influence sur la tension artérielle, l'hypercholestérolémie et le diabète. Chez certains patients ayant retrouvé leur poids-santé, on a constaté que l'apnée du sommeil disparaissait, ainsi que les ronflements, au profit d'un meilleur sommeil. Un poids-santé, combiné à l'exercice, permet parfois de cesser la prise de médicaments. Même sans être sportive, toute personne peut marcher, bouger, être active. La consommation de légumes, de fruits, de produits céréaliers, de protéines et même d'alcool avec modération, contribue à garder un état de santé optimal. De plus en plus de retraités ont acquis la conviction que leur bien-être dépend d'eux d'abord. Les médecins et les pharmaciens seront toujours disponibles, prêts à aider, **mais nous, pouvons-nous faire notre propre consultation?**

**Pierre Gadoury**, membre du CCR

## UNE PRIME PLUS ÉLEVÉE POUR LES FUMEURS

Depuis plusieurs années, le régime facultatif d'assurance-vie des cadres actifs comporte une tarification qui tient compte du statut *fumeur* et *non-fumeur*, contrairement au régime d'assurance-vie des retraités.

À cet égard, il est souhaitable d'assurer une certaine cohérence entre les deux régimes, dont les adhérents de l'un s'ajoutent aux adhérents de l'autre, une fois à la retraite. En tenant compte des coûts de santé reliés au tabagisme, le CCR recommande d'introduire **une tarification différente pour les fumeurs qui cotisent au régime d'assurance-vie.**

Ce changement pourrait être en vigueur à compter de 2010, avec une application à définir. La nouvelle orientation serait effective, à condition de satisfaire à certaines exigences administratives. Enfin, elle devra s'assurer de sa faisabilité, en partenariat avec l'assureur. **Pour l'instant, cette orientation invite les fumeurs à joindre la majorité des non-fumeurs.**

**Marcel Myre**, membre du CCR

## NÉGOCIER SES MÉDICAMENTS... POURQUOI PAS?

Il s'agit là d'un geste auquel peu de personnes sont habituées. Oui, comme n'importe quels autres produits et services, il est possible de s'entendre avec son pharmacien, pour qu'il consente à un rabais sur ses médicaments. Il est difficile d'y penser puisque les médicaments relèvent de l'assurance gouvernementale ou de l'assurance privée. Même un rabais de quelques dollars peut contribuer à faire baisser le coût des médicaments à la longue, les primes et la franchise. Toutefois, les pharmaciens ne sont pas habitués à cette pratique. En juin 2007, lors du colloque de SSQ, cette question a été soulevée, à la surprise générale. Pourquoi ne pas l'expérimenter? Raison de plus s'il s'agit d'un médicament non couvert.

**Pierre Gadoury**, membre du CCR

## STRUCTURE DE FONCTIONNEMENT DU CCR EN 2008

Depuis ses débuts, le Comité consultatif des retraités a connu plusieurs changements dans sa structure, son mode de fonctionnement et de nomination de ses membres, et son autonomie. Après huit ans d'opération, dix-neuf collègues différents ont siégé au comité pour des périodes plus ou moins longues. Alors qu'il est composé de huit retraités, son taux élevé de mobilité crée une instabilité au sein du comité. Vu ce contexte, les retraités du CCR amorcent une réflexion. Une orientation sera déposée aux autres collègues du comité.

Concrètement, au cours des prochains mois, le CCR recherchera une ressource pouvant assurer, à long terme, la continuité de la gestion des dossiers et des liens avec les différents interlocuteurs. Les représentants prépareront au cours de cette période une description de tâches, un résumé des conditions de travail, ainsi qu'un avis de recherche auprès d'un personnel cible.

**Gilles Bourget**, président du CCR

## À 65 ANS, PAYEZ-VOUS DEUX FOIS VOS MÉDICAMENTS?

À 65 ans, les retraités qui ne veulent pas contribuer à la Régie d'assurance médicament du Québec doivent aviser la RAMQ de leur intention. Par exemple, en payant la surprime avec SSQ, ou toute autre police détenue par le conjoint et qui couvre les médicaments, et en omettant d'en aviser la RAMQ, la cotisation à cette dernière est automatique. Il existe une entente entre Revenu Québec et la RAMQ, laquelle a pour

effet de faire payer la cotisation de l'assurance médicament gouvernementale, soit dans le remboursement d'impôt, ou par les retours de taxes, selon l'éligibilité. En détenant une autre assurance, il est important de vérifier sa déclaration d'impôt, mais surtout d'aviser la RAMQ.

**Guy Boutin**, membre du CCR

## DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE SSQ

Les 18 et 19 avril 2008, se tiendra l'assemblée annuelle de SSQ, Mutuelle de gestion. Les membres du comité consultatif des retraités (CCR) ont désigné messieurs Gilles Bourget, Pierre Gadoury, Guy Boutin, Gilles Dufour et Mathieu Vaillancourt, à titre de délégués pour le groupe des retraités.

Cette délégation tient compte des trois secteurs de provenance des assurés, soit Santé et Services sociaux, Éducation et Fonction publique, et de leur répartition géographique dans diverses régions du Québec.

Si vous avez des interrogations à soumettre pour la période de questions de l'assemblée, il est possible de nous les communiquer, notamment par courriel, pour que les délégués puissent les faire connaître aux dirigeants.

**Mathieu Vaillancourt**, membre du CCR

## VOUS DÉMÉNAGEZ ? FAITES-LE SAVOIR À L'ASSUREUR!

Considérant que les demandes de remboursement pour les médicaments se font par voie électronique et qu'une proportion des paiements sont effectués par dépôt direct, les assurés oublient parfois d'informer l'assureur du changement de leur adresse. **Il est très important d'aviser l'assureur de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone.** Par exemple, seule la bonne adresse permet d'expédier les modifications à la tarification de primes, la brochure du régime d'assurance collective, le bulletin biannuel des *Bonnes Nouvelles du CCR*, etc.

**Gilles Dufour**, membre du CCR

## 2008, UNE ANNÉE DE SONDAGE POUR LES CADRES RETRAITÉS

En septembre dernier, les membres du CCR ont pris la décision de faire un sondage afin de valider le degré de satisfaction des adhérents. Des hypothèses de modifications aux régimes collectifs d'assurance accident maladie pourraient éventuellement être proposées.

Le dernier sondage remonte à 2002 et, depuis ce temps, la tarification augmente sans cesse, tant dans le groupe

inscrit au régime de base comme celui inscrit au régime enrichi, peu importe le groupe d'âge. La nouvelle politique du médicament du gouvernement aura aussi une incidence sur les primes à payer. Après trois mois d'application de cette politique, nous constatons une augmentation importante du coût des prestations versées. Le nombre d'adhérents a également augmenté, passant de 11 000 en 2002, à 15 000 en 2007.

Au cours des années, les assurés ont fait plusieurs suggestions. Le sondage permettra de valider leur pertinence pour l'ensemble des adhérents. Par exemple, l'ajout de garanties au régime enrichi, le rehaussement du montant maximum admissible pour les services offerts par les professionnels de la santé, ou toute autre proposition validée auprès de l'assureur, rendent légitime de sonder les cadres retraités. Le sondage à réaliser, selon les modalités établis par le comité,

évaluera le degré de satisfaction, tout en proposant différentes hypothèses, incluant l'incidence tarifaire des changements sur le régime global.

En tenant compte de plusieurs facteurs, le sondage devrait s'effectuer en mai 2008 par la poste, à partir d'un échantillonnage à déterminer. Une assistance téléphonique sera disponible durant cette période. À la suite de l'analyse des résultats, une décision finale sera prise, en tenant compte de la période associée à la négociation, sur les conditions de renouvellement du contrat collectif d'assurances accident maladie. Le questionnaire/sondage devrait être accompagné du feuillet « LES BONNES NOUVELLES DU CCR », devancé d'un mois. Un échéancier plus rigoureux reste à préciser, en collaboration avec les différents partenaires associés du CCR.

*Denise Champagne*, membre du CCR

| TABLEAU COMPARATIF - RÉGIME D'ASSURANCE ACCIDENT MALADIE |                |           |                |           |
|--|----------------|-----------|----------------|-----------|
|  | Régime de base |           | Régime enrichi |           |
|  | 2007           | 2008      | 2007           | 2008      |
| <b>Moins de 65 ans</b>                                   |                |           |                |           |
| <b>Protection individuelle</b>                           |                |           |                |           |
| Prime totale :   | 93,51 \$       | 93,51 \$  | 126,31 \$      | 144,25 \$ |
| Congé de prime :   | 9,35 \$        | 8,42 \$   | 12,63 \$       | 12,98 \$  |
| Déboursé mensuel :                                       | 84,16 \$       | 85,09 \$  | 113,68 \$      | 131,27 \$ |
| <b>Protection monoparentale</b>                          |                |           |                |           |
| Prime totale :   | 120,57 \$      | 120,57 \$ | 163,72 \$      | 186,97 \$ |
| Congé de prime :   | 12,06 \$       | 10,85 \$  | 16,37 \$       | 16,83 \$  |
| Déboursé mensuel :                                       | 108,51 \$      | 109,72 \$ | 147,35 \$      | 170,14 \$ |
| <b>Protection familiale</b>                              |                |           |                |           |
| Prime totale :   | 184,07 \$      | 184,07 \$ | 253,32 \$      | 289,29 \$ |
| Congé de prime :   | 18,41 \$       | 16,57 \$  | 25,33 \$       | 26,04 \$  |
| Déboursé mensuel :                                       | 165,66 \$      | 167,50 \$ | 227,99 \$      | 263,25 \$ |
| <b>65 ans et plus</b>                                    |                |           |                |           |
| <b>Protection individuelle</b>                           |                |           |                |           |
| Prime totale :   | 12,89 \$       | 12,89 \$  | 34,54 \$       | 36,99 \$  |
| Congé de prime :   | 1,29 \$        | 1,16 \$   | 3,45 \$        | 3,33 \$   |
| Déboursé mensuel :                                       | 11,60 \$       | 11,73 \$  | 31,09 \$       | 33,66 \$  |
| <b>Protection monoparentale</b>                          |                |           |                |           |
| Prime totale :   | 16,40 \$       | 16,40 \$  | 44,91 \$       | 48,10 \$  |
| Congé de prime :   | 1,64 \$        | 1,48 \$   | 4,49 \$        | 4,33 \$   |
| Déboursé mensuel :                                       | 14,76 \$       | 14,92 \$  | 40,42 \$       | 43,77 \$  |
| <b>Protection familiale</b>                              |                |           |                |           |
| Prime totale :   | 24,52 \$       | 24,52 \$  | 67,07 \$       | 71,83 \$  |
| Congé de prime :   | 2,45 \$        | 2,21 \$   | 6,71 \$        | 6,46 \$   |
| Déboursé mensuel :                                       | 22,07 \$       | 22,31 \$  | 60,36 \$       | 65,37 \$  |
| <b>Surprime 65 ans et plus</b>                           |                |           |                |           |
| Protection individuelle :                                | 206,53 \$      | 206,53 \$ | 206,53 \$      | 206,53 \$ |
| Protection monoparentale :                               | 206,53 \$      | 206,53 \$ | 206,53 \$      | 206,53 \$ |
| Protection familiale :                                   | 413,05 \$      | 413,05 \$ | 413,05 \$      | 413,05 \$ |

Les primes ne tiennent pas compte de la taxe de 9 %.

## MEMBRES DU CCR

M. Gilles Bourget (Éducation)  
M. Guy Boutin (Éducation)  
M. Gilles Michaud (Fonction publique)  
M. Gilles Dufour (Fonction publique)  
M<sup>me</sup> Denise Champagne (Santé et Services sociaux)  
M. Pierre Gadoury (Santé et Services sociaux)  
M. Marcel Myre (Santé et Services sociaux)  
M. Mathieu Vaillancourt (Santé et Services sociaux)

## COORDONNÉES DU CCR

1 888 777-5546  
[www.ccr-quebec.com](http://www.ccr-quebec.com)  
[info@ccr-quebec.com](mailto:info@ccr-quebec.com)

RESPONSABLE DU BULLETIN :  
**Pierre Gadoury**

PROCHAINE PARUTION :  
**Mai 2008**

# Joyeuses fêtes!

## LES BONNES NOUVELLES DU CCR

Deuxième année, numéro 5, décembre 2007

### Publié à l'intention des :

« Assurés des régimes d'assurance collective des retraités du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic »

par vos représentants du Comité consultatif des retraités.

## MOT DU PRÉSIDENT

Pourquoi augmenter les primes?

L'analyse du rapport d'expérience pour la période 2006-2007, les statistiques déposées par l'assureur et les motifs décrits ci-après, justifient une augmentation de la tarification, pour certains groupes d'assurés.

- 1- Recherche constante de l'équilibre entre les primes et les prestations.
- 2- Augmentation de la consommation de médicaments, pour le groupe des moins de 65 ans du « régime enrichi ».
- 3- Incidence des indemnités 2006-2007 en assurance voyage et annulation de voyage pour le groupe des 65 ans et plus.
- 4- Augmentation du coût de certains médicaments observée depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle politique du médicament en avril dernier.

*Gilles Bourget*, président du CCR